

Distr.
GENERALE

E/ECE/1271
19 janvier 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Quarante-huitième session
(19-27 avril 1993)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-HUITIEME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 19 avril 1993, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Evolution de la situation dans la région de la CEE :
examen des réformes économiques et des principaux
développements
3. Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale E/ECE/1272
4. Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et le Document de Helsinki 1992 E/ECE/1273
5. Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires :
 - a) Examen des activités de la CEE depuis la quarante-septième session et mise en oeuvre de la décision O (45) et des décisions de la quarante-septième session 1/

1/ Pour la documentation sur le point 5 a), voir les notes explicatives sur l'ordre du jour provisoire.

- | | | |
|----|--|------------|
| b) | Programme de travail de la CEE pour 1993-1997 - travaux futurs de la Commission; coordination des activités de ses organes subsidiaires et directives les concernant | E/ECE/1277 |
| c) | Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales | E/ECE/1278 |
| d) | Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale | E/ECE/1279 |
| e) | Contribution de la Commission aux Programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider les pays en développement des autres régions | E/ECE/1280 |
6. Questions diverses
7. Election du Bureau
8. Rapport annuel de la Commission.

NOTES EXPLICATIVES SUR L'ORDRE DU JOUR

Généralités

1. Compte tenu des indications données lors de la quarante-septième session de la Commission (E/1992/32, par. 224) et des réunions informelles spéciales de la Commission tenues depuis cette session, et eu égard aux consultations organisées par la suite avec le Bureau de la Commission et aux décisions pertinentes du Conseil économique et social, la période du lundi 19 avril au mardi 27 avril 1993 a été réservée pour la quarante-huitième session de la Commission.

2. Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Commission, les documents de base mentionnés dans l'ordre du jour provisoire (E/ECE/1271) seront, autant que possible, communiqués aux gouvernements "42 jours au moins avant l'ouverture de la session", c'est-à-dire le 8 mars 1993 au plus tard.

3. Le calendrier provisoire des travaux de la quarante-huitième session de la Commission est joint au présent document. Il a été établi par le Secrétaire exécutif conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe spécial créé par la réunion informelle spéciale du 5 octobre pour renforcer la session annuelle de la Commission et après consultation avec le Bureau lors de ses réunions du 17 décembre 1992 et du 14 janvier 1993. Il tient compte du fait que les recommandations du Groupe de travail ne peuvent pas toutes être appliquées en temps voulu pour la quarante-huitième session. En conséquence, la Commission, à sa séance d'ouverture, constituera le Comité de session de la quarante-huitième session.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

4. Aux termes de l'article 7 du règlement intérieur de la Commission, "le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque session est l'adoption de l'ordre du jour". Aux termes de l'article 8, "la Commission peut modifier l'ordre du jour à tout moment".

Point 2 : Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développementsDéclarations de politique générale

5. Au titre de ce point, les délégations voudront peut-être faire des déclarations de politique générale sur la situation économique et les grandes orientations dans leur pays et dans la région, et sur l'ensemble des travaux de la Commission depuis la quarante-septième session.

6. Les délégations sont invitées à communiquer au secrétariat le texte complet de leurs déclarations de politique générale pour qu'il le fasse distribuer aux missions permanentes à Genève, chaque fois que possible, une semaine au moins avant l'ouverture de la session. Au cours de la session, les délégations disposeront chacune de 10 minutes au maximum pour la présentation de leur déclaration de politique générale.

Etude sur la situation économique de l'Europe en 1992-1993

7. Au titre de ce point, le secrétariat présentera l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1992-1993 (ECE(48)/1). A cette occasion, afin de promouvoir un échange de vues, le secrétariat distribuera avant la session un aperçu des grands problèmes et des grandes options de développement évoqués dans l'étude. La présentation orale des délégations sera limitée à 10 minutes et il leur est instamment demandé d'éviter de donner dans leur exposé des renseignements détaillés sur l'évolution dans leurs pays respectifs. Il serait souhaitable que ces présentations fassent l'objet d'un texte écrit qui sera transmis aussitôt que possible au secrétariat (de préférence en une cinquantaine d'exemplaires) pour distribution aux participants pendant la session.

Table ronde

Au titre de ce point, la séance du vendredi après-midi 23 avril sera consacrée à une table ronde à laquelle participeront des personnalités du monde politique et économique et qui portera sur le thème suivant : intégration des pays en transition, y compris des nouveaux Etats membres, à l'économie européenne : que peut-on attendre de la CEE dans les secteurs clés ?

Point 3 : Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale

8. Au titre de ce point, la Commission examinera le rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1272) sur les activités menées dans ce domaine par les organes subsidiaires et le secrétariat pendant l'année écoulée, particulièrement en ce qui concerne le programme d'ateliers et d'autres formes d'assistance aux pays en transition. Le rapport contiendra également un compte rendu complet des mesures prises comme suite à la décision D (47) de la Commission - Travaux de la Commission concernant les économies en transition d'Europe orientale et centrale. Il y sera en outre tenu compte des besoins spéciaux des nouveaux membres de la Commission. Au titre de ce point, la Commission voudra peut-être examiner la proposition présentée aux réunions informelles spéciales où il a été suggéré qu'une attention particulière soit accordée à la privatisation.

Point 4 : Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et le Document de Helsinki 1992

9. Conformément au paragraphe 3 du préambule et au paragraphe 2 du dispositif de la décision A (46) et comme suit à ses résolutions précédentes, la Commission sera saisie, pour l'examen de ce point, du rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1273). Le rapport tiendra compte des dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et d'autres documents de la CSCE qui préconisent une application multilatérale dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe, notamment

des dispositions de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et du Document de Helsinki 1992. Il sera pris note également des résultats du forum économique de la CSCE provisoirement prévu pour les 16-18 mars 1993. De plus, le rapport rendra compte des mesures de suivi prises en application de la décision G (47) de la Commission - Coopération économique dans la Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE. Au titre de ce point, la Commission voudra peut-être examiner la proposition formulée lors des réunions informelles spéciales tendant à harmoniser les priorités fixées par la CSCE dans le domaine économique avec les priorités définies dans la décision O (45) de la Commission.

Point 5 : Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires :

- a) Examen des activités de la CEE depuis la quarante-septième session et mise en oeuvre de la décision O (45) et des décisions de la quarante-septième session;
- b) Programme de travail de la CEE pour 1993-1997 - travaux futurs de la Commission; coordination des activités de ses organes subsidiaires et directives les concernant;
- c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales;
- d) Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale;
- e) Contribution de la Commission aux programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider les pays en développement d'autres régions.

Ce point sera examiné au Comité de session. Les débats du Comité sur le point 5 de l'ordre du jour (Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires) engloberont les activités des organes subsidiaires de la Commission, y compris les éléments nécessitant une approche transsectorielle de la part de deux organes subsidiaires au moins, et ceux qui ne relèvent pas du domaine de compétence d'un organe subsidiaire. Les débats auront pour objet l'examen du programme qui sera abordé aussi bien verticalement qu'horizontalement et comporteront une rétrospective des activités de l'année écoulée ainsi qu'un examen prospectif des activités de l'année à venir. Le Comité devrait passer en revue les aspects des activités qui appellent un examen, une décision ou des mesures de la part de la Commission. Les travaux sur la dimension horizontale du programme seront dirigés par le Président de la Commission avec la participation collective de représentants du bureau de chaque organe subsidiaire relevant directement de la Commission. L'examen de ce point s'articulera autour des subdivisions qu'il comporte.

10. Pour l'examen de l'alinéa a) Examen des activités de la CEE depuis la quarante-septième session et mise en oeuvre de la décision O (45) et des décisions de la quarante-septième session, la Commission sera saisie des rapports des organes énumérés dans la note de bas de page 2/.

11. La Commission sera également saisie du rapport du Président sur les consultations qu'il aura tenues au cours de l'année avec les membres des bureaux des organes subsidiaires conformément aux dispositions de la décision P (45). De plus, le document récapitulatif établi par le secrétariat

| | |
|--|----------------|
| <u>2/</u> Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE (vingt-huitième session) | ECE/EC.AD/40 |
| Comité de l'agriculture (quarante-quatrième session) | ECE/AGRI/122 |
| Comité du bois (cinquantième session) | ECE/TIM/63 |
| Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau (sixième session) | ECE/ENVWA/29 |
| Comité des établissements humains (cinquante-troisième session) | ECE/HBP/86 |
| Comité pour le développement du commerce (quarante et unième session) | ECE/TRADE/184 |
| Comité de l'énergie (deuxième session) | ECE/ENERGY/21 |
| Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique (vingtième session) | ECE/SC.TECH/44 |
| Comité des transports intérieurs (cinquante-cinquième session) | ECE/TRANS/97 |
| Conférence des statisticiens européens (quarantième session) | ECE/CES/40 |
| Groupe de travail de l'industrie chimique (deuxième session) | ECE/CHEM/86 |
| Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation (douzième session) | ECE/ENG.AUT/51 |
| Groupe de travail des politiques de normalisation (deuxième session) | ECE/STAND/36 |
| Groupe de travail de l'acier (deuxième session) | ECE/STEEL/80 |

pour les réunions informelles spéciales de janvier et de mars 1993 sera communiqué aux délégations. Ce document exposera les faits saillants et les difficultés rencontrées ainsi que d'autres problèmes liés aux activités des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission. Les résumés des travaux des réunions informelles spéciales organisées par le Président depuis la quarante-septième session conformément à la même décision seront également communiqués à la Commission (ECE/AC.20/92(1), etc.).

12. Le secrétariat présentera des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la décision B (47) de la Commission - La fourniture de ressources suffisantes pour assurer les services des secteurs prioritaires de la Commission économique pour l'Europe; de la décision E (47) de la Commission - La coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable (E/ECE/1275) et de la décision F (47) de la Commission - La coopération dans le domaine des transports (E/ECE/1276).

13. Pour l'examen de l'alinéa b) Programme de travail de la CEE pour 1993-1997 - travaux futurs de la Commission; coordination des activités des organes subsidiaires et directives les concernant, le Comité sera saisi de la note du Secrétaire exécutif E/ECE/1277, présentant le projet de programme de travail de la Commission pour 1993-1997, complété par des renseignements factuels sur des questions telles que les réunions, les rapports et autres documents, conformément à la décision O (45). Le Comité examinera la concentration et l'intégration du programme de travail de la Commission et de ses activités de nature transsectorielle. Les représentants des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission seront invités à participer collectivement aux délibérations du Comité sur la coordination du programme de travail et de ses activités transsectorielles et sur les perspectives. Au titre de ce point, le Comité sera saisi de l'explicatif de programme joint à la demande de crédits de la CEE pour l'exercice biennal 1994-1995 ainsi que du plan à moyen terme de la CEE pour 1992-1997, conformément à la décision A (44) de la Commission : travaux du Comité de session.

14. Pour l'examen de l'alinéa c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales, le Comité sera saisi de la note du Secrétaire exécutif E/ECE/1278 où figurera un exposé des faits nouveaux de l'année écoulée concernant la coopération et la coordination des activités entre la Commission et son secrétariat, d'une part, et d'autres organisations et institutions internationales, d'autre part, notamment celles qui jouent un rôle actif dans la région de la CEE et sont citées par la Commission dans ses décisions. Au titre de ce point, la Commission voudra peut-être examiner la proposition des réunions informelles spéciales tendant à organiser davantage d'activités communes, tant au niveau intergouvernemental qu'au niveau des secrétariats, avec d'autres organisations et institutions internationales jouant un rôle actif dans la région.

15. Pour l'examen de l'alinéa d) Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, le Comité sera saisi de la note du Secrétaire exécutif E/ECE/1279 rendant compte des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil économique

et social et par l'Assemblée générale depuis la clôture de la quarante-septième session de la Commission, qui appellent une décision de la Commission ou qui ont un rapport avec ses travaux.

16. Pour l'examen de l'alinéa e) Contribution de la Commission aux programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'organisation visant à aider les pays en développement d'autres régions, le Comité sera saisi de la note du Secrétaire exécutif E/ECE/1280 exposant les progrès accomplis par la Commission depuis sa quarante-septième session en ce qui concerne les activités de coopération technique, y compris les activités menées en coopération avec les autres commissions régionales et des organisations donatrices. Le Comité examinera également la contribution aux programmes globaux des Nations Unies, notamment la contribution aux conférences mondiales ou années internationales récentes ou prévues dans un proche avenir.

Point 6 : Questions diverses

17. Au titre de ce point, la Commission voudra peut-être envisager d'éventuelles recommandations, à adresser au Conseil économique et social, pour examen, concernant une révision de son mandat, notamment une révision de l'article 7 sur la composition de la Commission, ainsi qu'une révision de son règlement intérieur. La Commission entendra aussi une déclaration du Secrétaire exécutif sur la date et le lieu de la quarante-neuvième session.

Point 7 : Election du bureau

18. Conformément à l'article 13 du règlement intérieur de la Commission, tel que modifié à la quarante-deuxième session, la Commission, à la séance de clôture de sa quarante-septième session, a élu M. William Rossier (Suisse) président et M. Bernard Miyet (France) vice-président de sa quarante-huitième session. La Commission a également élu M. Kalin A. Borissov (Bulgarie) président et Mme Bettina Kirnbauer (Autriche) vice-présidente du Comité de session. A la séance de clôture de la quarante-huitième session, la Commission élira le bureau de sa quarante-neuvième session, compte tenu d'une proposition tendant à en élargir la composition.

Point 8 : Rapport annuel de la Commission

19. L'examen de ce point sera subdivisé en deux parties. Les travaux sur la première partie auront lieu le lundi 26 avril et comporteront l'adoption des décisions sur l'ensemble des activités de la Commission, y compris l'approbation de son programme de travail pour 1993-1994 et l'acceptation de principe, sous réserve d'examen, à la quarante-neuvième session, de son programme de travail pour 1994-1997. Le Secrétaire exécutif assurera la distribution avancée des projets de résolution ou de décision. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, les projets de décision présentés pour adoption à la quarante-huitième session doivent être communiqués au Secrétaire exécutif 24 heures avant leur adoption pour permettre l'examen des incidences financières éventuelles. La deuxième partie des travaux sur ce point de l'ordre du jour aura lieu le mardi 27 avril et sera consacrée à l'adoption du rapport de la session qui sera élaboré en cours de session par les rapporteurs désignés par la Commission et appuyés par le secrétariat.

ANNEXE

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX DE LA
QUARANTE-HUITIEME SESSION DE LA COMMISSION

Conformément à la pratique établie pour la répartition des points de l'ordre du jour aux fins d'examen en séance plénière ou au Comité de session, il est proposé :

- i) que les points 2, 3 et 4 soient examinés ensemble en séance plénière dans le cadre du débat général;
- ii) que le Président propose à la Commission, lors de la constitution du Comité de session, de renvoyer le point 5 au Comité de session pour examen préliminaire.

Pour éviter tout chevauchement entre les réunions de la séance plénière et du Comité de session, il ne sera pas organisé de réunions simultanées au cours de la session.

Le Président du Comité de session, quand il rendra compte en plénière des résultats des délibérations du Comité (à la reprise de la discussion générale sur le point 5), transmettra les recommandations du Comité relatives au programme de travail de ses organes subsidiaires. Ensuite la plénière examinera puis approuvera les rapports des organes subsidiaires.

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX

Lundi 19 avril

Séance du matin : Plénière

Ouverture de la quarante-huitième session de la Commission

Adoption de l'ordre du jour
(Point 1 de l'ordre du jour)

Constitution du Comité de session et renvoi à ce Comité des points qu'il devra examiner

* * *

Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements : Déclarations de politique générale
(Point 2 de l'ordre du jour)

A examiner en même temps que :

Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale
(Point 3 de l'ordre du jour)

et

Activités de la Commission visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la CSCE et autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et la Déclaration de Helsinki 1992
(Point 4 de l'ordre du jour)

Séance de l'après-midi Plénière

Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements : Déclarations de politique générale
(Point 2 de l'ordre du jour) (suite)

A examiner en même temps que :

Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration avec l'économie européenne et mondiale
(Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

et

Activités de la CEE visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la CSCE et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et la Déclaration de Helsinki 1992

(Point 4 de l'ordre du jour) (suite)

Mardi 20 avril

Séance du matin : Plénière

Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements : déclarations de politique générale

(Point 2 de l'ordre du jour) (suite)

A examiner en même temps que :

Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale

(Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

et

Activités de la CEE visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la CSCE et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et la Déclaration de Helsinki 1992

(Point 4 de l'ordre du jour) (suite)

Séance de l'après-midi : suite

Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements (Point 2 de l'ordre du jour) (suite)

Présentation de l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1992-1993 et échanges de vues

Mercredi 21 avril

Comité de session

Les travaux du Comité de session sur le point 5 (Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires) porteront sur les activités des organes subsidiaires de la Commission, notamment sur les éléments qui appellent une approche transsectorielle de la part de deux organes subsidiaires au moins, et ceux qui ne relèvent pas du domaine de compétence d'un organe subsidiaire. Les débats, où le programme de travail sera abordé aussi bien verticalement qu'horizontalement, comporteront une rétrospective des activités de l'année écoulée ainsi qu'un examen prospectif des activités

de l'année à venir. Le Comité devrait passer en revue les aspects des activités qui appellent un examen, une décision ou des mesures de la part de la Commission. Les débats sur la dimension horizontale du programme, prévus pour la séance du jeudi après-midi 22 avril, seront dirigés par le Président de la Commission et se dérouleront avec la participation collective des représentants du bureau de chaque organe subsidiaire relevant directement de la Commission. L'examen de ce point s'articulera autour des alinéas qu'il comporte, à savoir :

- a) Examen des activités de la CEE depuis la quarante-septième session et mise en oeuvre de la décision O (45) et des décisions de la quarante-cinquième session;
- b) Programme de travail pour 1993-1997 - travaux futurs de la Commission; coordination des activités de ses organes subsidiaires et directives les concernant;
- c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales;
- d) Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale;
- e) contribution de la Commission aux programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider les pays en développement d'autres régions.

Jeudi 22 avril

Séance du matin : Comité de session

Suite de l'examen du point 5 de l'ordre du jour (alinéas a) à e))

Séance de l'après-midi : Comité de session

Le débat sur le point 5 de l'ordre du jour (Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires) portera sur les activités des organes subsidiaires de la Commission, y compris les éléments qui appellent une approche transsectorielle de la part de deux organes subsidiaires au moins, et ceux qui ne relèvent pas du domaine de compétence d'un organe subsidiaire. Les travaux de cette séance, qui sera présidée par le Président de la Commission, seront consacrés à la dimension horizontale des activités des organes subsidiaires de la Commission et se dérouleront avec la participation collective des représentants du bureau de chaque organe subsidiaire relevant directement de la Commission.

Vendredi 23 avril

Séance du matin

Plénière

Déclaration du Président du Comité de session sur les résultats des travaux du Comité relatifs au point 5

Adoption du programme de travail
(Point 5 de l'ordre du jour)

Questions diverses
(Point 6 de l'ordre du jour)

Présentation de projets de la CEE

Séance de l'après-midi

Plénière

Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements (Point 2 de l'ordre du jour)
(reprise du débat)

Table ronde : Intégration des pays en transition, y compris les nouveaux Etats membres, à l'économie européenne : que peut-on attendre de la CEE dans les secteurs clés ?

Lundi 26 avril

Plénière

Adoption des décisions
(Points 2 à 7 de l'ordre du jour)

Election du bureau
(Point 7 de l'ordre du jour)

Mardi 27 avril

Plénière

Adoption du rapport de la session
(Point 8 de l'ordre du jour)
